Image not found or type unknown

eau non potable dans location de vacances

Par **lizette**, le **11/08/2009** à **15:02**

bonjour
j'ai loué une maison de vacances en juillet 09 sur mon contrat de location rien ne spécifiait que l'eau n'était pas potable hors mon enfant a eu une gastro j'ai fait faire une analyse d'eau qui dit non potable (les propriétaires m'avaient fournis des packs d'eau en me disant que ce problème était ponctuel), puis je les attaquer en justice pour leur demander un remboursement de tout ou partie du montant de la location soit 800 e; merci pour la réponse cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés